



UVIGNAC

PREFECTURE DE L'HERAULT  
 ARRIVEE LE:  
 17 DEC. 2008  
 BUREAU DU COURRIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
 X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers  
 En exercice : 29  
 Présents : 23  
 Votants : 29  
 Date de la convocation : 9 décembre 2008

N° 109

L'an deux mille huit et le quinze du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS :** Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mme GAUZY-CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes ALQADI NASSAR, RAMON BOTONNET, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY

**PROCURATIONS :** M. CAPRON en faveur de M. BOUISSEREN  
 M. PAUL en faveur de M. TALBOT  
 Mme CARRETIER en faveur de Mme ROMERO  
 Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO  
 M. LE NGUYEN en faveur de M. OUSSET  
 Mme CONFAIS en faveur de Mme LABORDE

**LOCATION et MAINTENANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE**

**Rapporteur : Monsieur COMBE**

Dans le cadre du marché de fournitures et de services « LOCATION et MAINTENANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE » il a été procédé à un appel d'offres ouvert selon les articles du code des marchés publics 33, 57 à 59 comprenant la location de la flotte automobile avec entretien et services, pour une durée totale de 48 mois, divisé en 6 lots :

LOTS	DESCRIPTION
lot 1	Véhicules de direction hybrides
lot 2	véhicules légers de tourisme
lot 3	véhicules légers utilitaires
lot 4	véhicules minibus
lot 5	véhicules Police municipale
lot 6	Véhicules électriques

Les crédits correspondant sont prévus au budget section fonctionnement 6135

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21/11/2008 et le 1<sup>er</sup> décembre 2008, et compte tenu de l'analyse des offres (cf document comparatif offres), elle décide :

- d'attribuer les marchés des lots 2, 3, 4 et 5 à
  - DIAC Location et RENAULT RETAIL GROUP, entreprises groupées solidaires
- de relancer le lot 1 « véhicules hybrides » en marché négocié compte tenu de l'absence d'offre.
- de déclarer sans suite le lot 6 « véhicules électriques »

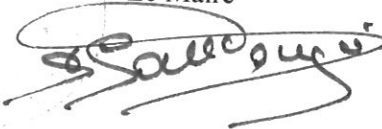
Le Conseil Municipal

- prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres du 1<sup>er</sup> décembre 2008
- autorise Madame Le Maire à signer les marchés des lots ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le ..... 17 DEC 2008 .....  
et publication  
le ..... 17 DEC 2008 .....